

PROTOCOLE DE SECURITE POUR LIVRAISONS DE PRODUITS PETROLIERS

Entreprise d'accueil	Entreprise extérieure
<u>Adresse :</u> <i>Centre Hospitalier 5 place Regnier 42380 St Bonnet Le Chateau</i>	<u>Adresse :</u>
<u>Tel :</u> <i>0477505500</i> <u>Fax :</u>	<u>Tel :</u> <u>Fax :</u>
<u>Courriel :</u> <i>Responsable.technique@ch.saintbonnet.fr</i>	<u>Courriel :</u>
<u>Activité :</u> <i>Hôpital</i>	

Le présent protocole définit les modalités de livraison de combustible par application des articles R. 4511-1 à R. 4511- 4 et R.4515-1 à R. 4515-11 du Code du Travail.

En cas de non-respect des règles de sécurité établies, l'entreprise extérieure et l'entreprise d'accueil peuvent s'autoriser à stopper tout approvisionnement.

Quel type de véhicule est accepté et mode de livraison (cocher la ou les bonne(s) réponse(s)) :

☐ Gros porteur 

☒ Petit porteur 

Horaires et Adresse de livraison : *Depuis vendredi de 8h à 17h - Vente de minéraux*

Contact sur site : (nom et coordonnées téléphoniques) : *Mr THI VARD Yann 0477505519*

Personnels responsables de la réception du camion de livraison (nom et coordonnées téléphoniques) : *idcm*

Parmi ces personnels, une personne sera au moins présente durant toute la durée de l'opération de dépotage, du début jusqu'à la validation du bon de livraison.

I- RISQUES, CONSIGNES DE SECURITE ET MESURES DE PREVENTION LIVRAISON DE PRODUITS PETROLIERS

Risques spécifiques

liés au déchargement de produits pétroliers :



Incendie, déversement et mélange de produits.

Mesures de prévention



(Vêtements antistatiques)

Consignes de sécurité

N° INTERNE D'URGENCE : *018*



Moyens matériels de sécurité sur site (pharmacie, extincteurs...):

Extincteurs, couverture anti feu



(Dans périmètre d'au moins 5 mètres du lieu de dépotage et de la citerne)

II- MODALITES D'APPROVISIONNEMENT SUR SITE :

➤ 1- SI LIVRAISONS EN BORD A BORD

Nature du produit (gasoil, fioul, GNR ...) : /

Nombre d'engins : /

Zone Dédiée : ☐ OUI ☒ NON

NOTA : Le remplissage de récipients de moins de 200 litres est interdit (*hors réservoir Engins*).

Obligation d'éteindre le moteur de l'engin durant toute la durée de l'approvisionnement.

La hauteur d'approvisionnement des engins est supérieure à hauteur d'homme (le conducteur n'a pas les 2 pieds au sol) :

☐ OUI ☒ NON

Si oui :
A matérialiser sur
le plan à joindre.

Si OUI, l'approvisionnement sera réalisé par un représentant de l'entreprise d'accueil, le conducteur de l'entreprise extérieure n'étant pas habilité à monter sur un engin d'une autre entreprise.

➤ **2- SI LIVRAISON EN POINTS FIXES**

Désignation du Stockage : ☒ Cuves ☐ Autres..... Nombre de point de déchargement 1

CARACTERISTIQUES DES POINTS FIXES DE STOCKAGE

Bouches de dépotage		N° 1		N° 2		N° 3	
Nature du produit (gazole, fioul, GNR, SP98...)		Fioul domestique		Gazole non routier		Gazole Routier	
Contenance (en litres) du compartiment		2000..... L		 L		 L	
Mode de livraison *		Gravité		Gravité		Gravité	
		Pompe		Pompe		Pompe	
		Distribution mesurée (volumètre)		Distribution mesurée (volumètre)		Distribution mesurée (volumètre)	
Identification produit *		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Situation cuve *		Aérienne	Enterrée	Aérienne	Enterrée	Aérienne	Enterrée
Equipement Stockages (répondre oui ou non)	Système anti-débordement	Non		Non		Non	
	Cuve double paroi	Non		Non		Non	
	Bac de rétention	Oui		Oui		Oui	
	Jauge	oui		oui		oui	
Livraison au-dessus de hauteur d'homme (conducteur n'a pas les 2 pieds au sol)*		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non

* entourer la bonne réponse ou barrer la mauvaise.

Si livraison au-dessus de hauteur d'homme : Le conducteur de l'Entreprise Extérieure se réserve le droit d'utiliser sa propre échelle télescopique pour accéder au point de dépotage. Il peut être amené à signaler toute situation dangereuse remettant en cause la réalisation de la livraison au risque d'entraîner un accident ou un incident.

Dans tous les cas le conducteur ne peut monter à une hauteur de plus de 2 mètres. Si la livraison se fait à plus de 2 mètres, l'approvisionnement sera réalisé par un représentant de l'entreprise d'accueil.

L'entreprise d'accueil est seule responsable de la conformité aux normes applicables de ses installations de stockage et de leur accessibilité. L'entreprise d'accueil est responsable vis-à-vis de l'entreprise extérieure de tout dommage causé de son propre fait aux produits, aux biens et au personnel de l'entreprise extérieure.

Le protocole de sécurité doit être disponible en "libre-service" pour consultation.

A JOINDRE : * Les Consignes générales de livraison de produits pétroliers.

* Le plan de circulation du site (à matérialiser : l'entrée/la sortie, l'accueil, l'aire de dépotage ainsi que le sens de circulation pour y accéder et en repartir).

St Bonnet. Le 13/03/2026

Je certifie avoir pris connaissance du présent protocole de sécurité et avoir procédé à sa diffusion auprès des personnes intervenantes.

Nom représentant de l'entreprise d'accueil :

M. BALAZAS CORONNE

Nom représentant de l'entreprise extérieure :

Signature et cachet :

Signature et cachet :

